

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E110501-D1-1

**Transfert au bénéfice de la Société SEVME Informatique et Services
des certificats d'examen de types et des décisions d'approbation de modèles de la
société SEVME Informatique**

Le présent certificat d'examen de type est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret 73-866 du 6 septembre 1972 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs de volume de gaz, de l'arrêté du 05 août 1987 relatif aux ensembles de correction de volume de gaz et de l'arrêté du 11 juillet 2003 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres.

FABRICANT :

SEVME Informatique et Services – ZI Les Paluds – 792 avenue de la Fleuride 13685 AUBAGNE

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société SEVME Informatique et Services le bénéfice des certificats d'examen de type et décisions d'approbation de modèle antérieurement accordés à la société SEVME Informatique par :

- la décision d'approbation de modèle n° 96.00.371.004.1 du 7 octobre 1996 (1) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SEVME Informatique modèle EVOLUTEL 300,
- la décision d'approbation de modèle n° 97.00.371.001.1 du 24 mars 1997 (2) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SEVME Informatique modèle EVOLUTEL 300,
- la décision d'approbation de modèle n° 01.00.371.002.1 du 7 juillet 2001 relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SEVME Informatique modèle EVOLUTEL 300,
- la décision d'approbation de modèle n° 00.00.371.002.1 du 7 juillet 2000 relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SEVME Informatique modèle MEDITEL,
- le certificat d'examen de type n° F-03-L-213 du 18 juin 2003 relative à l'ensemble de conversion de volume de gaz de type 1 SEVME Informatique type MEDITEL.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet du présent certificat restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle constituée du numéro et de la date, fixée par les certificats ou décisions précités.

DÉPÔT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E110501-D1-1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Les limites de validité de chacun des certificats et de chacune des décisions transférés restent inchangées.

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

- (1) Revue de Métrologie, décembre 1996, page 505.
- (2) Revue de Métrologie, mars 1997, page 171.

